

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

### SECTION JEUNES

Réunion du mardi 4 juin 2024

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**  
Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Patrick Ruiz**  
Excusé : **M. Mebarek Guerroumi**

Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### RAPPEL - PLAY-OFFS

Samedi 8 juin 2024

Club organisateur **U.S. BEZIERS** : terrains Gayonne

Finale U15 D3 : **ENT.ST THIB PEZENAS 1/SUSSARGUES FC 2** – match à 10h – stade Gayonne synthétique  
Finale U14 D2 : **ASPTT MONTPELLIER 21/CLERMONTAISE 22** – match à 14h30 – stade Gayonne synthétique  
Finale U15 D2 : **CAZOULS MAR MAU 1/JACOU CLAPIERS FA 2** – match à 11h – stade Gayonne honneur  
Finale U15 D1 : **CORNEILHAN LIGNAN 1/VENDARGUES PI 1** – match à 15h30 – stade Gayonne honneur

Durée pour chaque rencontre : 80 minutes

Séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire.

Dimanche 9 juin 2024

Club organisateur **O. DE ST ANDRE** : Stade Sangonis synthétique

Finale Seniors Féminines A 8 D2 : **CAZOULS MAR MAU 1/SUSSARGUES FC 2** – match à 10h30  
Finale U17 D3 : **ENT. MSFC USM 1/ASM34 2** – match à 14h  
Finale U17 D1 : **FLORENSAC PINET 1/JUVIGNAC AS 1** – match à 16h30

Durée pour chaque rencontre : 90 minutes

Séance des tirs au but en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire.

### INFORMATION AUX CLUBS

La Commission communique ci-dessous le contenu du mail adressé le 30 mai 2024 par le service compétitions de la Ligue Football Occitanie concernant les pré-inscriptions pour les Coupes Intersport Occitanie Jeunes édition 2024-2025 :

**Les pré-inscriptions, pour la Coupe INTERSPORT OCCITANIE SENIORS – U19 – U17 – U15 Edition 2024/2025, sont désormais ouvertes.**

**IMPORTANT**

Suite à la mise à jour de l'application FOOTCLUBS une base documentaire est mise à disposition sur votre FOOTCLUBS en cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « compétitions » ou via l'adresse URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-compétition-1179>

### **Modalités d'engagement en COUPES OCCITANIE SENIORS – JEUNES U19 – U17 – U15**

*TITRE VII – LES COUPES ORGANISEES PAR LA LFO des Règlements Généraux de la LFO*

Lien ci-dessous :

<https://occitanie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/18/bsk-pdf-manager/d66fb1195eff499867c530fa762c06e9.pdf>

#### **Modalités d'engagement :**

- Dates limites d'engagement : **21.07.2024**
- Frais d'engagement :
  - ⇒ SENIORS : 45 euros
  - ⇒ U19 – U17 – U15 : 25 euros
- Les engagements doivent s'effectuer uniquement **via FOOTCLUBS**

Tous les clubs engagés la saison 2023/2024 ont été pré-engagés pour la saison 2024/2025.

Pour participer à cette nouvelle édition, vous devez **impérativement** valider votre pré-engagement, pour ce faire, il suffit de vous connecter à FOOTCLUBS :

- 1 Choisir la saison 2024/2025
- 2 Cliquer sur le menu « Épreuves Championnats et Coupes »
  - ⇒ Cliquer sur « compétitions officielles »
  - ⇒ Cliquer sur engagement
  - ⇒ A « Centre de ressources » choisir « **LIGUE de FOOTBALL D'OCCITANIE** »
- 3 Sur la vignette correspondante à la coupe, renseignez le champ « Avis non renseigné » en choisissant « **Accord** » (ou « **Refus** » si vous ne souhaitez pas engager votre équipe) et **VALIDER en fin de page**.

Si dans votre espace FOOTCLUBS **la Coupe Intersport Occitanie Seniors n'apparaît pas**, c'est que vous n'avez pas été engagé la saison passée, pour ce faire, toujours dans FOOTCLUBS :

- 1 Choisir la saison 2024/2025
- 2 Cliquer sur le menu « Épreuves Championnats et Coupes »
  - ⇒ Cliquer sur « compétitions officielles »
  - ⇒ Cliquer sur engagement
  - ⇒ A « Centre de ressources » choisir « **LIGUE de FOOTBALL D'OCCITANIE** »
  - ⇒ Cliquer sur le bouton à droite « **nouvel engagement** »

**Attention** : Une demande d'engagement sur FOOTCLUBS doit être considérée comme un « **pré-engagement** ». L'engagement deviendra définitif seulement après validation et confirmation de la LFO visible sur FOOTCLUBS

#### **Clubs en cours de fusion**

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours doivent engager qu'une seule équipe au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

Le Service Compétitions procédera à la régularisation de cet engagement au nom du club issu de la fusion dès que cette fusion aura été validée par le Comité de Direction de la LFO

Pour toute demande de renseignements complémentaires

Contactez le Service Compétitions E.mail : [competitions@occitanie.fff.fr](mailto:competitions@occitanie.fff.fr)

## **COLLOQUE DU 16 MARS 2024 AU DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL**

---

La Commission présente ci-dessous les points abordés par les clubs lors du Colloque des Jeunes U14 à U19 qui s'est déroulé le samedi 16 mars 2024 au District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

### Ateliers Commission des jeunes

- Mutations hors période
- Création d'une coupe U14
- Les clubs Interdistrict : leur trajet
- Championnat en phases
  - o Déséquilibre (Recevant/Extérieur)
  - o Trop d'interruption – phases de repos trop longues
- Championnat en phase unique
- Nom du championnat (avenir et ambition)
- Championnat en générationnel U14, U15, U16, U17, U18
  - o Inter-match coupures trop longues
- Accompagnateur d'arbitre
- Création d'un Championnat U18
- Championnat U19 en une phase
- Quelle est la pertinence d'avoir des U19 ?
- Le championnat U20 ligue est-il prolongé ?
- Tour de coupe 1<sup>er</sup> week-end des vacances
- Journées Futsal en extérieur pendant les périodes creuses importantes
- Création d'une petite coupe pour les équipes éliminées des Coupes de l'Hérault U17 et U15 ?

### Avantages

- Création d'une coupe U14 et de lui donner un nom.
- Championnat des jeunes en 2 phases accessions plus rapides
- Un championnat U14 sur 3 districts donne une possibilité de 3 accessions

### Inconvénients

- Inter-saison : manque de matchs
- Le championnat en générationnel favorise les grands clubs

### Ateliers d'arbitrage

- Place de l'arbitre au sein du club
  - o Accueil des arbitres
  - o Encadrement des jeunes arbitres
  - o Arbitrage au sein du club lors de rencontres amicales
- Réunion auprès des jeunes et d'éducateurs en début de saison (rappel des règles du jeu avec la modification de début de saison.
- Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs du jeu : arbitres/éducateurs/joueurs/référent sécurité/délégués/observateurs.
- Quelle place est donnée au référent arbitre ainsi que la personne ayant suivi la formation capacitaire à l'arbitrage ?
- Comment accueillir et protéger les arbitres lors des rencontres ?
- Face au déficit d'arbitre saison 2022/23, la CDA a organisé des Formations Initiales à l'arbitrage (FIA)
  - o 7 FIA en 2 ans
- L'intérêt premier est la montée en compétences de la fidélisation des arbitres
- Gestion des parents
- Sanctions disciplinaires pour les championnats U15 et U17 : il est demandé de proratiser les sanctions disciplinaires vu le format des championnats (ratio sur le nombre de match en phase).

Ateliers Techniques : cf. diaporama en annexe.

## FORFAITS

---

### F.C. LAVERUNE 2 (541831)

27750773 – U15 D2 (A) du 1<sup>er</sup> juin 2024

Contre ST JEAN VEDAS 2

Courriel du 31 mai 2024

**Amende : 56 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### FC PAS DU LOUP 1 (581021)

27747854 – U15 D1 (A) du 2 juin 2024

À ENT. FCLV-MIDILIROU 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le mail du club F.C. PAS DU LOUP adressé au service compétitions le 2 juin à 2h51 et non à la permanence du District qui aurait pu annuler le match, évitant ainsi les déplacements inutiles,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ENT. FCLV-MIDILIROU 1 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe FC PAS DU LOUP 1 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ENT. FCLV-MIDILIROU 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club F. C. PAS DU LOUP (581021).**

\*\*\*

### S. POINTE COURTE 1 (515703)

27747856 – U15 D1 (A) du 1<sup>er</sup> juin 2024

À ST JEAN VEDAS 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le mail adressé par le club POINTE COURTE A.C. SETE via une messagerie personnelle au service compétitions le 31 mai 2024 à 18h et non à la permanence du District qui aurait pu annuler le match, évitant ainsi les déplacements inutiles,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST JEAN VEDAS 1 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe S. POINTE COURTE 1 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST JEAN VEDAS 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club POINTE COURTE A.C. SETE (515703).**

## **FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL**

---

### **S. POINTE COURTE 1**

27760024 – U17 D1 (A) du 2 juin 2024

### **LATTES AS 2**

27750100 – U15 D1 (B) du 2 juin 2024

### **CORNEILHAN LIGNAN 2**

27753099 – U15 D2 (B) du 1<sup>er</sup> juin 2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 11 juin 2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 11 juin 2024 à 17h30.**

Le Président,  
**Jean-Michel Rech**

Le Secrétaire,  
**Patrick Ruiz**